

Association des Médecins du Canton de Genève

Sommaire

Editorial	1
La médecine, les réseaux et le savoir-faire	2
Pour une caisse maladie unique et sociale	3
Un médecin en colère	4
Message des endocrinologues	4
Le contrat d'action sociale individuelle à l'Hospice général	5-6
Candidatures	7-9
Mutations	9
Petites annonces	10
Agenda	11

Consternant

C'est peut-être ce que vous avez pensé en lisant le résultat de notre consultation concernant la caisse unique. Personnellement, c'est l'image des assureurs-maladie auprès des médecins genevois qui me consterne. Car 75 % d'opinions favorables à l'initiative pour une caisse-maladie unique et sociale, c'est beaucoup. Enorme même, bien plus que ce que nous attendions d'une consultation générale non orientée. Mais comment en est-on arrivé là? Comment un système d'assurance sociale peut-il à ce point décevoir ceux qui devraient en être les collaborateurs les plus enthousiastes? Et pourquoi nos autorités s'obstinent-elles à défendre une institution qui fâche à ce point?

Car c'est l'évidence, une caisse-maladie unique ne résoudra pas tous les problèmes. Nous n'avons pas d'illusions et nos confrères suisse-alsaciens encore moins que nous. Nous l'avons senti très fortement lors de la séance de la Chambre médicale des 14 et 15 décembre. Mais voilà. Nous sommes fatigués de ce mauvais théâtre. Bientôt épuisés de porter un système de soins que le diable semble décidé à détruire. Alors cette initiative nous permet d'espérer un peu. Peut-être un peu plus de transparence – ou moins d'opacité –, un financement un brin plus solidaire, capable

de survivre à la croissance inéluctable des coûts et aux inégalités sociales. Il est normal qu'elle séduise. Elle nous rappelle notre mission, celle de soigner tous les habitants de ce pays, le mieux possible.

L'initiative effraye aussi. Mais disons-le, ce qu'on demande aujourd'hui aux assureurs-maladie est impossible. Faire des affaires et jouer sur la concurrence – les bénéficiaires étant prohibés –; gérer en parfaite équité une assurance sociale basée sur la solidarité. Et en plus jongler sous le même toit avec des assurances complémentaires pour lesquelles il va de soi que l'on sélectionne les risques, principe incompatible avec l'assurance de base. Et par dessus le marché, faire le gendarme car c'est bien aux assureurs que la LAMal confie la surveillance du système...

Dans ce paysage tourmenté, voilà au moins ce qui paraît clair: une assurance-maladie sociale doit être gérée avec transparence et ne pas être un terrain de jeu politique, elle doit être indépendante des assurances complémentaires, et elle doit recevoir un financement adéquat. Si vous croyez nos autorités fédérales capables de réaliser ce programme, alors n'hésitez pas à rejeter l'initiative.

Pierre-Alain Schneider



ÄRZTEKASSE



CAISSE DES MÉDECINS

CASSA DEI MEDICI

Tout devient simple ...

avec la Caisse des Médecins comme partenaire

CAISSE DES MÉDECINS ROMANDIE

Route de Jussy 29 · Case postale 316 · 1226 Thônex

Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 07

direction04@caisse-des-medecins.ch · www.caisse-des-medecins.ch

La médecine, les réseaux et le savoir-vivre

– *Votre collègue orthopédiste* de l'étage au-dessus est-il bien ?* demande Madame Dustroumpf à son ORL*, situé dans un complexe médical d'une trentaine de médecins. « *Il s'est installé il y a peu de temps, n'est-ce pas ?* »

– *Je ne sais pas, Madame Dustroumpf, il est là depuis deux mois et je ne l'ai pas encore vu, malgré que j'aie cherché à deux reprises à le rencontrer, mais il paraît qu'il est sympathique !*, répond l'ORL. Pour tenter de masquer l'impair, il ajoute : « *Oh vous savez, il y a beaucoup à faire au début d'une installation...* »

– *Oui... Je comprends que vous ne connaissiez pas tous les médecins du Canton, mais tout de même, celui de l'étage au-dessus... rétorque Madame Dustroumpf.*

Interloquée, Madame Dustroumpf ! Elle croyait que tous les médecins se connaissaient et qu'ils formaient une « Confrérie ». Les médecins n'utilisent-ils pas la formule « Monsieur et Cher Confrère » quand ils s'écrivent ? N'ont-ils pas levé une fois la main droite après la lecture du Serment de Genève qui dit : « mes collègues seront mes frères » ?

Tout cela a perdu de sa valeur, de son acuité et a conduit à ce démantèlement dont viennent se plaindre en premier ceux qui trouvent ringard le minimum de politesse et d'éducation que l'on doit à son « confrère » et voisin, les premiers à dire « mais que fait l'AMG... »

Dans ces conditions et dans une telle indifférence des uns par rapport aux autres, comment envisager de construire des réseaux de soins, de faire une politique commune et de nous montrer unis dans les négociations avec les politiciens et les assureurs.

Les manœuvres « couchepinesques » du DFI sont maintenant bien identifiées : on arrange les radiologues avec des mesures d'urgence (quitte à les faire disparaître par un tour de passe-passe à la prochaine occasion), on promet aux généralistes un système de réseaux dans lequel ils seront les chefs et où ils pourront réguler les revenus de ces escrocs de spécialistes, on promet aux spécialistes de trouver une solution pour la position 00.000X, et l'on en profite, au passage, pour demander aux psychiatres un rapport après 6 séances de psychothérapie, histoire de les asphyxier avec des paperasses aussi absurdes qu'inu-

tiles. Car au total, que vont faire nos amis et confrères « psy » : Soit passer leurs soirées et fins de semaines à remplir des rapports, soit ils consacreront une partie de leur temps de consultation à ce travail administratif, et seront encore moins disponibles pour la prise en charge de malades qui en ont besoin. Absurde !!!

Les décisions prises à l'encontre des psychiatres auraient dû soulever un concert de protestations, pas seulement de la part des spécialistes concernés, mais de l'ensemble du corps médical. Car en définitive, nous sommes tous concernés. Si ce n'est pas la prochaine, ce sera la mesure suivante qui concernera notre spécialité, et nous serions alors contents de nous sentir soutenus par les autres. C'est bien ainsi que les syndicats de fonctionnaires fonctionnent, en activant tous les employés de la fonction publique pour faire pression. Et les résultats sont là. Il est grand temps que les médecins comprennent leur intérêt à « faire corps » ensemble !

Avec les futures mesures qui vont être prises prochainement dans le cadre de l'harmonisation avec l'Union Européenne (diminution des temps de formation, curriculum minimum, diminution du nombre de titres de spécialistes...), les sujets pour lesquels nous aurons à lutter ne manquent pas. Mais tant que nous ne nous connaissons pas d'un étage à l'autre, je vois mal comment nous arriverons à nous unir pour défendre les intérêts de la médecine et de la qualité que nous souhaitons apporter à nos patients.

Dr Jean-Pierre GRILLET

**Spécialités fictives, les intéressés se reconnaîtront...*

Initiative populaire fédérale : Pour une caisse maladie unique et sociale

Argumentation pour un oui

Dans quelques mois nous devons voter pour ou contre cette initiative si décriée et qui fait si peur à certains. La plus mauvaise solution pour nous en tant qu'association, médecin ou tout simplement citoyen serait de rester silencieux face à ce choix difficile.

Les arguments en faveur de la caisse unique peuvent être abordés de deux façons: une opposition au système actuel et une tentative de découvrir les aspects positifs des articles modifiant la Constitution Fédérale.

Il n'est pas nécessaire d'expliquer longuement aux médecins l'arrogance actuelle de certains assureurs, les difficultés de négociations avec eux et les manipulations qu'ils exercent sur nos politiciens de manière directe ou indirecte. Nul besoin non plus de s'étendre sur les difficultés que nous avons pour leur faire publier des comptes séparés entre la partie publique et privée de leur mandat. Tout le monde connaît la chasse aux meilleurs assurés et les problèmes liés à la gestion des réserves. La liste pourrait encore s'allonger mais force est de constater que nous ne vivons pas dans le meilleur des mondes.

Le pire est-il pour demain ?

Contrairement à ce que tentent de nous expliquer de multiples articles publiés grâce aux finances des assureurs, la caisse unique proposée n'est pas un clone de la « Sécu » mais une proposition novatrice. Pour la première fois (cf. Art. 117 al. 3), les fournisseurs de prestations et les assurés auront une voix au chapitre dans la gestion de la santé. Et quelle voix ! Une participation d'un tiers chacun au conseil d'administration et au conseil de surveillance. Les médecins auraient-ils donc peur d'être impliqués directement, de devoir rendre des comptes ou pire d'être accusés de se tromper ? Cet article fait donc très peur à ceux qui détiennent le pouvoir de la gestion de la santé et justifie largement les millions dépensés pour le garder.

Les sommes importantes dépensées en publicité et en recherche de bons cas ne seront plus nécessaires et permettront des économies non négligeables.

La séparation entre la gestion du domaine public et des assurances complémentaires sera enfin clairement établie.

Le passage d'un financement « per capita » à un système proportionnel à son revenu fait peur à de nombreuses personnes et pas seulement aux assureurs. L'article 197 (ch.2) parle seulement de primes en fonction de la capacité économique des assurés. Il permet donc une très large interprétation et fera sûrement l'objet d'après discussions lors des règlements d'application si l'initiative devait passer. Les subventions données directement aux assurés les plus démunis (plus de 30% pour certains cantons) sont déjà un système proportionnel au revenu et sont largement acceptées par une grande majorité.

En résumé, nous sommes depuis de nombreuses années dans un mauvais système qui ne cesse de se dégrader quotidiennement. A nous de ne pas laisser passer le train d'un véritable changement et de participer à la naissance d'un nouveau système ! Les articles constitutionnels proposés sont des lois générales. Les règlements d'application peuvent parfois dénaturer complètement leur esprit. A nous d'être présents en cas d'acceptation pour participer à l'élaboration d'un système plus juste et plus performant.

Dr Alain Lironi
Chirurgien pédiatre
et membre du conseil de l'AMG
Le 19 novembre 2006

Heureuses Fêtes de fin d'année

Judicious Private Network

Installations, maintenances & sécurité informatique



Jean-Philippe NICOLAS
Directeur



Tél. 079 743 29 60 • info@jpn-online.ch • www.jpn-online.ch

Et un grand merci
à tout nos clients

Un médecin en colère

Coppet, 4 décembre. – Lors d'un récent sondage, plus de 60% des médecins vaudois ont opté pour une caisse unique, estimant que, sans être la panacée, cette solution était «moins pire» que la situation actuelle. Mieux encore : 76% des votants ont souhaité que leur société cantonale s'engage dans la bataille !

Il est temps que les «prestataires de services» et les «usagers» se manifestent pour empêcher les assurances faire la loi au détriment des patients, des assurés, des infirmières, des EMS, des physiothérapeutes, des pharmaciens et des médecins... avec la complicité du pouvoir politique.

«SantéSuisse», l'organisme faïtier des assurances (qui devrait s'appeler «Profit-Assurances»...) affirme que les médecins approuvent la caisse unique parce qu'ils sont mécontents du TarMed, donc de leur rémunération. Mensonge ! Le TarMed, subtilement et patiemment imposé par les assurances, a fait exploser la charge administrative (non rétribuée) des médecins mais n'a pas diminué les revenus de la plupart des

généralistes et internistes. Contrairement à ce qu'elles prétendent, les assurances n'ont pas abandonné l'idée de vouloir supprimer l'obligation de contracter. La preuve : certaines d'entre elles continuent à établir – sans leur accord ! – des listes des médecins «bon marché» qu'elles recommandent à leurs assurés en échange d'un rabais sur la prime ! Ce qui n'empêche toujours pas «SantéSuisse» de menacer ces mêmes médecins de poursuites pour «gains abusifs» !

Assurés, sachez que la campagne de publicité de «SantéSuisse» contre la caisse unique sera financée par vos primes ! Vous allez payer le fouet qui vous frappe !

Encore une question provocatrice à «SantéSuisse» : Si l'assurance «de base» est si peu lucrative, pourquoi les assureurs ne s'empressent-ils pas de l'abandonner ?

Dr Michel Borzykowski, Coppet

Paru dans le courrier des lecteurs de la Tribune de Genève – 8 décembre 2006

Message du groupe des endocrinologues

Pour être membre du groupe des endocrinologues-diabétologues praticiens genevois le candidat doit entre autre être porteur du titre FMH de médecine interne, endocrinologie-diabétologie ou de pédiatrie-endocrinologie.

En page 121 et 158 de la liste officielle des membres AMG figure le nom du Dr Dumitru LACATIS, confrère qui n'est porteur d'aucun des titres FMH susmentionnés mais qui s'annonce comme endocri-

nologue-diabétologue dans la présente liste, sur sa plaque et sur ses ordonnances.

Notre groupe condamne fermement de telles pratiques qui si elles ne sont pas illégales, sont toutefois inexactes, et elles induisent patients et médecins en erreur.

Pour le groupe des endocrinologues-diabétologues
La présidente
Dr Corinne Isoz

Genève-médecins

24/24 
à domicile 022-754 54 54

Au service des professionnels de la santé, et de leurs patients...
... 24 h / 24 et 365 jours par an.

1 rue henri-frédéric Amiel • 1203 Genève • tél 022 754 54 54 • fax 022 734 25 91
www.geneve-medecins.ch • email info@geneve-medecins.ch

Le Contrat d'Action Sociale Individuelle à l'Hospice général

Nous vous communiquons cette information à la demande de l'Hospice Général, afin de vous informer des nouvelles initiatives en matière de réinsertion sociale ou professionnelle.

Qu'est-ce que le Contrat d'Action Sociale Individuelle (CASI) ?

Le CASI formalise l'engagement de l'usager à participer activement, de manière formelle et structurée, à sa réinsertion sociale ou professionnelle. Il définit un projet et des objectifs qui doivent être dynamiques et motivants mais également réalistes et réalisables.

A qui le CASI est-il destiné ?

Il est destiné à toute personne majeure et en priorité aux personnes sans activité lucrative ou travaillant à moins de 30 %. Le CASI doit être mis en place pour chaque personne qui entre dans cette catégorie.

Pourquoi ?

Le but du CASI est de permettre au bénéficiaire de prendre conscience de ses principales difficultés principales et de mettre en place une stratégie pour parvenir à les résoudre, le tout en cohérence avec la vision de l'assistant social en charge de son dossier. Le CASI permet d'accompagner progressivement le bénéficiaire vers un retour à l'autonomie sociale.

Comment ?

Un CASI doit être proposé dans les 3 mois qui suivent la demande d'aide.

Au cours de ces 3 premiers mois, l'assistant social devra :

- Prendre le temps nécessaire pour expliquer à l'usager les raisons d'être du CASI tant sur la forme que sur le contenu ;
- Prendre le temps d'évaluer le potentiel et de bien connaître la situation de la personne ;

L'analyse de la situation personnelle de l'usager permet à l'assistant social de mettre en exergue les principales difficultés et les axes prioritaires sur lesquels il est prioritaire de travailler. Cette analyse doit également porter sur les compétences et l'état général de l'usager. Pour ce faire, l'HG a défini trois phases qui permettent de mieux situer l'action à entreprendre au travers du CASI à mettre en place. Ces phases vont de la restauration de la personne, à la resocialisation pour arriver enfin à la réinsertion professionnelle.

Par une négociation entre l'assistant social et le bénéficiaire, un ou plusieurs axes d'amélioration sont mis en valeur et constituent la structure du projet à mettre en place (CASI).

L'Assistant social et le bénéficiaire décident ensemble du ou des premiers objectifs à atteindre ainsi que ses actions, des moyens à utiliser et des délais.

Au fil des mois, d'autres objectifs sont définis dans le but de permettre à l'aboutissement du projet.

Rôle de l'Assistant social :

Par ses techniques professionnelles, il favorise l'émergence d'un projet social. L'AS soutient le bénéficiaire,

Hospitalisation à domicile (HAD)



4, rue des Cordiers, 1207 GENÈVE
tél (fax): 022 420 64 80 (81)

24h/24h au 022 420 64 80

1. Le médecin – de l'hôpital ou de la ville – prescrit.
2. SOS Pharmaciens prépare les médicaments injectables, le matériel nécessaire et dispense au domicile du patient.
3. L'infirmière administre les médicaments.
4. L'équipe – médecin, pharmacien, infirmière – assure le suivi et adapte ses prestations aux besoins du patient.

antibiotiques intraveineux, chimiothérapie, traitement antalgique, soins palliatifs, nutrition entérale et paratérale, hydratation, etc.

Remboursée par l'assurance de base

le conseille et l'oriente dans son processus de réinsertion. Il constitue également le lien avec les partenaires qui peuvent à un moment ou à un autre être sollicités pour la réalisation du projet. Il doit également vérifier avec ceux-ci du bien-fondé du projet et s'assurer qu'il est en cohérence avec les actions entreprises ailleurs.

Le CASI appartient à l'usager et que c'est lui qui décide s'il souhaite le partager avec d'autres instances que l'Hospice Général. L'assistant social l'encourage à partager son CASI avec son médecin traitant, si le partage de ces informations peut apporter une valeur ajoutée dans les réalisations de ses objectifs ou du projet.

Contenu du CASI:

Sur la forme, il est unique (analyse personnelle, définition d'un projet avec une échéance et des objectifs avec des dates).

Sur le fond, le CASI, par définition «contrat d'action sociale individuel», est individuel et doit coller à la réa-

lité du bénéficiaire et l'aider à avancer dans son projet. L'AS, dans ce sens là, doit s'assurer que l'objectif répond aux critères dit «SMART» (spécifique, mesurable, acceptable, attrayant, réaliste, réalisable et est défini dans le temps).

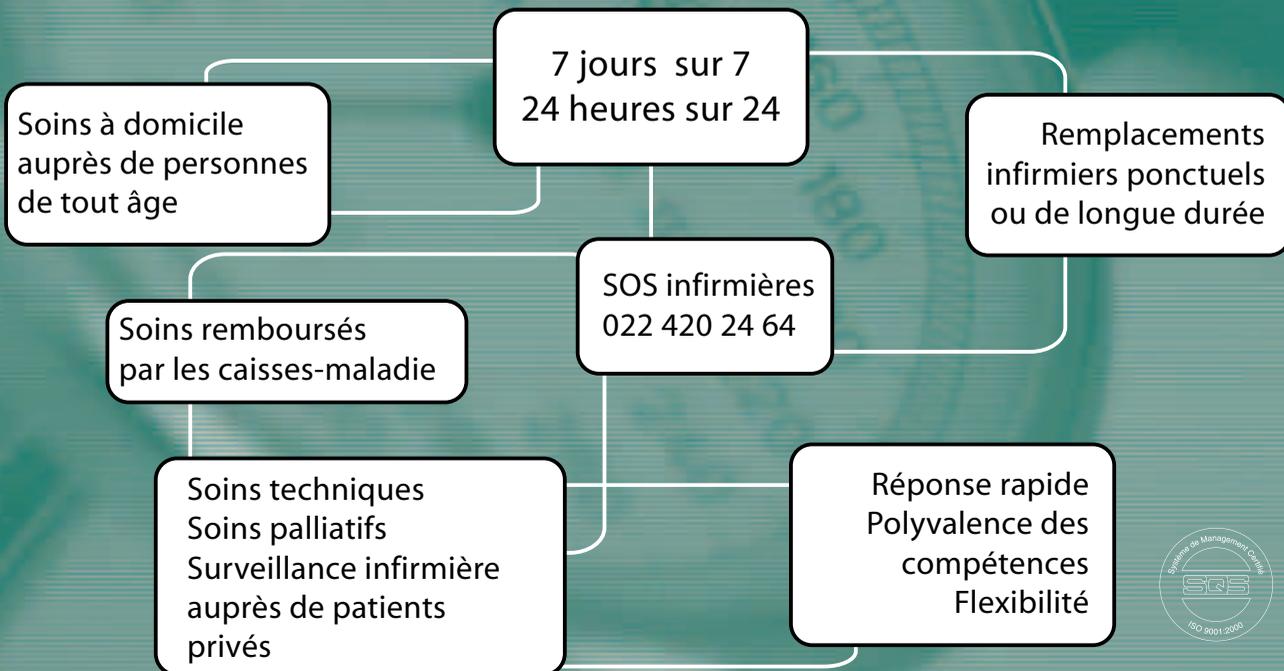
Evaluation des objectifs :

L'assistant social évalue la réalisation des objectifs et leurs valeurs ajoutées dans le processus d'intégration de l'usager. Arrivée à terme d'un projet, il propose à l'usager de travailler à l'élaboration d'un nouveau projet pour autant que cela s'avère encore nécessaire. Le processus de retour à l'autonomie peut courir sur plusieurs années.

Alain Kolly
Directeur de l'Action Sociale

La CSI est une organisation à but non lucratif qui permet à des infirmières et des infirmiers d'exercer leur activité de manière indépendante.

Coopérative de Soins Infirmiers



Candidatures

Le Conseil vous rappelle que vous avez le droit (article 19, alinéa 7 des statuts) de demander la discussion à une assemblée générale d'une candidature dans les dix jours qui suivent sa notification par voie de circulaire au corps médical ; si aucune demande de discussion n'est formulée, cela signifie que le corps médical accepte la candidature qui lui est proposée par le Conseil. Le Conseil fait en outre préavis chaque candidature par le groupe de spécialistes concerné.

Dr Nure BECIREVIC
Fondation Phénix
Route de Chêne 100
1224 Chêne-Bougeries
Nationalité bosniaque. Née en 1967.
Diplôme de Médecin en 1991
FMH de Psychiatrie et Psychothérapie

Après avoir suivi ses études en Bosnie-Herzégovine, le Dr Becirevic a suivi une formation à Neuchâtel à l'hôpital cantonal psychiatrique de Perreux, puis aux HUG dans le service d'abus de substances. Elle est actuellement spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie, particulièrement en thérapies de couples, famille, cognitivo-comportementales, stress post-traumatique et addictions. Elle a intégré la Fondation Phénix en qualité de psychiatre.

Dr Melina CITRARO MEYER
Rue Emile-Yung 8
1205 Genève
Nationalité suisse. Née en 1975.
Diplôme de Médecin en 2000
FMH de Pédiatrie

Le Dr Citraro Meyer a suivi ses études à Genève. Elle a suivi la plus grande partie de sa formation aux HUG, notamment dans le service de transplantation hépatique pédiatrique. Actuellement spécialiste FMH en pédiatrie, elle a le projet de s'installer en ville de Genève dès avril 2007.

Dr Michele COPERCINI
Clinique des Grangettes
Chemin des Grangettes 7
1224 Chêne-Bougeries
Nationalité italienne. Né en 1956.
Diplôme de Médecin en 1990
FMH de Radiologie

Après ses études suivies à Parme, le Dr Copercini a suivi une formation à l'université de Parme. Il a ensuite effectué un stage en radiologie pédiatrique, avant de devenir chef de clinique à Bellinzone, puis à Lugano et ensuite aux HUG. Il est installé en ville de Genève depuis 2002, et depuis septembre 2005 à la clinique des Grangettes.

Dr Vesselin DUBUIS
Rue de la Servette 67
1202 Genève
Nationalité suisse. Né en 1967.
Diplôme de Médecin en 1992
FMH de Psychiatrie et Psychothérapie

Le Dr Dubuis a suivi ses études de médecine à Genève. Il a ensuite débuté une formation en médecine générale, puis décide en 1998 d'entreprendre sa spécialisation en psychiatrie et psychothérapie, dont il obtient le titre FMH en 2004. Il termine la même année la formation de thérapie cognitivo-comportementale auprès de l'ASPCO. Il est installé en pratique privée à Genève depuis 2000.

Dr Stéphane GENEVAY
Hôpital Beau-Séjour
Avenue Beau-Séjour 26
1206 Genève
Nationalité suisse. Né en 1965.
Diplôme de Médecin en 1992
FMH de Rhumatologie et Médecine Interne

A la suite de ses études à Genève, le Dr Genevay a fait une année de psychiatrie, puis s'est spécialisé en médecine interne et en rhumatologie. Parti un an à Paris dans un service d'immuno-rhumatologie, il obtient un diplôme interuniversitaire pour cette spécialité et un diplôme universitaire en pathologie du rachis. De retour à Genève comme chef de clinique en rhumatologie, il complète sa formation en obtenant un diplôme en échographie de l'appareil locomoteur. Actuellement médecin-adjoint dans ce service à l'Hôpital Beau-Séjour, il s'occupe plus particulièrement des pathologies rachidiennes.

Dr Hakan KARDES
Nationalité suisse. Né en 1975.
Diplôme de Médecin en 2002
Médecin Praticien

Le Dr Kardes, après ses études à Genève, a travaillé aux HUG, à la clinique de Carouge et SOS-Médecins. Il effectue actuellement un remplacement dans un cabinet dans le canton de Genève.

Dr Laurent LAFOSSE
Knee Center
Avenue Cardinal-Mermillod 36
1227 Carouge
Nationalité française. Né en 1956.
Reconnaissance du diplôme de Médecin en 2004
FMH de Chirurgie Générale et Chirurgie Orthopédique

Après avoir obtenu sa spécialisation de chirurgie orthopédique à Paris en 1989 et achevé son clinat, le Dr Lafosse a suivi plusieurs mois de formation dans la chirurgie d'épaule chez Didier Patt. Il s'installe ensuite en privé où son activité porte essentiellement sur l'épaule. Membre de la Société française d'arthroscopie, de la Société européenne de la chirurgie d'épaule et du coude, de l'American shoulder and elbow surgeons, il participe et organise de nombreux cours et congrès. Ses travaux sont publiés dans des revues scientifiques.

Dr Dominique LAUFER
Rue Tronchin 4
1202 Genève
Nationalité suisse. Née en 1949.
Diplôme de Médecin en 1975
FMH de Psychiatrie et Psychothérapie pour enfants et adolescents

Le Dr Laufer a effectué ses études à Lausanne et sa formation post-graduée en pédopsychiatrie à Genève. Après 11 ans d'activité en cabinet à Nyon, elle a travaillé en pédopsychiatrie de liaison au CHUV, puis en tant que pédopsychiatre dans un centre de procréation médicalement assistée à Lausanne. Elle mène en parallèle une activité de recherche avec le Dr Ansermet.

Dr Mai NGUYEN HOWLES
Centre Médical de Cressy
Route de Loëx 99
1232 Confignon
Nationalité française. Née en 1962.
Reconnaissance du diplôme de Médecin en 2002
FMH d'Endocrinologie-Diabétologie

Après ses études de médecine à Paris, le Dr Nguyen Howles est partie travailler en recherche clinique dans l'industrie pharmaceutique. A partir de 1998 elle a travaillé aux HUG dans le service d'éducation thérapeutique des maladies chroniques. Elle a ensuite obtenu un diplôme dans l'éducation thérapeutique des patients, en thérapie cognitive et comportementale et en médecine traditionnelle chinoise. Elle est installée au Centre Médical de Cressy depuis octobre 2006.

Dr Alberto RIGHETTI
Clos de la Fonderie 1
1227 Carouge
Nationalité suisse. Né en 1942.
Diplôme de Médecin en 1969
FMH de Médecine Interne et Cardiologie

Le Dr Righetti a effectué ses études à Genève. Il a ensuite obtenu un certificat fédéral en radioprotection pour médecins en médecine nucléaire. Après ses titres FMH en médecine interne et cardiologie en 1978, privat docent 1983, chargé de cours 1983, il devient professeur titulaire en 1995.

Dr Anne ROMANOWICZ-MANKOWSKY
Rue Antoine-Verchère 6
1217 Meyrin
Nationalité suisse. Née en 1970.
Diplôme de Médecin en 1999
FMH de Pédiatrie

Suite à ses études à la faculté de Genève, le Dr Romanowicz a effectué la formation de pédiatrie à Nyon et Lausanne avec l'obtention du titre de spécialiste FMH en septembre 2005. Elle a écrit une thèse sur les accidents de trottinettes qui a donné lieu à plusieurs publications et présentations lors de conférences internationales. Mère de 3 enfants, elle travaille dès octobre 2005 en qualité de médecin-adjoint au Service de santé de la jeunesse. Elle s'installera en cabinet privé en janvier 2007.

Dr Véronique SCHIFFER
Chemin du Pré-du-Couvent 3A
1224 Chêne-Bougeries
Nationalité suisse. Née en 1964.
Diplôme de Médecin en 1991
FMH de Médecine Interne

Le Dr Schiffer a effectué ses études à Genève. Après une année en chirurgie aux HUG, elle a effectué sa formation de médecine interne chez le Prof. Junod. Depuis 1996 elle officie à la consultation VIH/SIDA aux HUG comme interne, puis comme cheffe de clinique. Elle est ensuite partie une année à Paris en formation en 2002 dans le domaine de la médecine interne – VIH/SIDA.

Dr Samir SENOUCI
Avenue du Lignon 41
1219 Le Lignon
Nationalité française. Né en 1974.
Diplôme de Médecin en 2002
FMH de Médecin Praticien

Le Dr Senouci a suivi ses études à Genève, puis il a effectué une formation post-graduée en ingénierie biomédicale à l'EPFL. Il a ensuite travaillé aux HUG

dans les services de néphrologie, gériatrie et neurochirurgie, puis en chirurgie cardiovasculaire au CHUV et à la clinique de Carouge. Il a obtenu son titre FMH de médecin praticien qui lui permet d'exercer au sein d'un service de visites à domicile à Genève.

Dr Philip TARAMARCAZ
Ruelle du Couchant 7
1207 Genève
Nationalité suisse. Né en 1964.
Diplôme de Médecin en 1992
FMH de Médecine Interne et Allergologie et Immunologie Clinique

Après avoir suivi ses études à Genève, le Dr Taramarcas a suivi une formation de médecine interne et d'immuno-allergologie aux HUG. Il a effectué un fellowship de deux ans en asthmologie en Australie. Il a ensuite travaillé comme chef de clinique dans le service d'immunologie-allergologie des HUG. Il s'installe à temps partiel au centre des allergies et de l'asthme de la Terrassière fin 2006, tout en poursuivant son engagement au sein des HUG.

Mutations

Nouveaux membres

Les Docteurs Eric ANTONELLI, Christelle BRINON LANZ, Mercedes Susanne FUERTES NGUYEN, Thomas GAUDIN, Charles-André HAENGGELI, Nicoline KOOPER INFANTE, André KUDLA, Alma RICCHETTI COIGNARD, Sabrina SANCHEZ-POLITTA et Carine SCHWARTZ BLATT sont membres depuis le 15 décembre 2006.

Membres passifs

Silvia ACKERMANN, Alphonse BIRCHLER, Conrad BODMER, Yves DOTRENS, Claude FERNEX, Michel HUGUENIN, Claude KOEHLIN, Anne-Marie OPIKOFER-DOODY, Hans STALDER, Rudolf Hans ZUBLER.

Démission

Francesco CIARAMELLI

Médecins-conseil

Crèche La Nichée : Dr Patrick SUSZ

Société des Mouettes Genevoises Navigation SA : Dr Anoosh GUAVAMI

SOGEF : Dr Samir VORA

UK MISSION to the UN Geneva : Dr Anoosh GUAVAMI

Petites annonces

A remettre

Cabinet médical bien équipé dans le village de Genolier (VD) à remettre entre l'automne 2007 et la fin 2008. Cabinet de groupe (avec un confrère désirant pratiquer encore quelques années). Remise raisonnable à négocier avec fiduciaire spécialisée ayant procédé à une expertise de la valeur du cabinet.)

Tél. 022 366 31 21 ou 078 745 55 34.

A remettre

Cabinet médical rive gauche, périphérie de ville. Surface 100m² environ. Entièrement équipé : RX, ECG, laboratoire, deux salles d'examens. Proche des communications. Convient pour interniste, généraliste, pédiatre.

Pour renseignements, tél 022 752 31 04.

A remettre

Cabinet médical pour deux internistes, quartier Jonction, 200m², installation de radiologie. Situation et loyers très intéressants. A remettre automne 2007 et/ou automne 2008.

Pour tous renseignements : 022 329 38 22

Cherche cabinet

Médecin psychiatre, FMH en psychiatrie adulte, avec droit de pratique, cherche à reprendre cabinet, clientèle et n. de créancier d'un collègue psychiatre souhaitant cesser son activité professionnelle, dans le courant de l'année à venir. Contacter le 079 689 92 05.

A louer

Sans centre de thérapies à Carouge ou partager la totalité du centre (facilité de parc et lignes TPG), 2 cabines de 10m² ou 1 de 20m², (entrée et salle d'attente à disposition). Loyer modéré.

Disponible de suite.

Renseignements : 022 342 95 27 ou info@capdetente.ch

Cherche confrère ou Consœur

Avec droit de pratique (généraliste, interniste, rhumatologue, dermatologue au autre) pour partager cabinet médical 100m² situé en campagne genevoise, rive gauche, pour 2007. Reprise totale ultérieurement possible et souhaitée.

Ecrire à M. H. RoCHAT – Gestionnaire d'entreprises CP 6385 – 1211 Genève

Bureaux en sous-location

Groupe de médecins à Genève met à disposition des bureaux en sous- location. Convient également pour des professions non médicales.

Tél. 022 738 71 60.

Le Dr Romaine ROBYR

Spécialiste FMH en Gynécologie - Obstétrique
Spécialiste en Médecine Materno-Fœtale
a le plaisir de vous annoncer sa venue dans le centre d'échographie obstétricale et gynécologique DIANECHO

6, rue de la Colline – 1205 GENEVE

Tél. 022 705 11 60

Nouvelle présidente du GGMO

Le Dr Brigitte ZIRBS SAVIGNY est la nouvelle présidente du Groupe Genevois des Médecins Omnipraticiens. Elle succède au Dr Philippe FONTAINE, qui assure désormais la vice-présidence du GGMO.

Nouveau président du Groupement genevois des médecins spécialistes en santé au travail

Le Dr Jean-Claude SCHIRA succède au Dr Elisabeth CONNE-PERREARD à la présidence de ce groupe.

Nouveau président du groupe des Pneumologues

Le Dr Jean-Luc MAGNENAT succède au Dr Alec MARTIN-ACHARD à la présidence des pneumologues.

Agenda

Réunion de printemps de la Société suisse de phlébologie

Vendredi 15 juin 2007

Hôpital cantonal universitaire de Genève

Thème : Rôle et possibilités de la chirurgie reconstructive veineuse chez des patients présentant une insuffisance veineuse sévère.

Informations : Symporg SA, Avenue Krieg 7, 1208 Genève,
Tél. 022 839 84 84, www.symporg.ch



Psychanalyse et découverte neuroscientifiques : dialogue impossible, nécessaire ou inévitable ?

Séminaire de lecture et discussion

Réunion mensuelle le 2^e jeudi du mois à 20h

Première réunion le 11 janvier 2007

Autour du livre de Gérard Pommier : *Comment les neurosciences démontrent la psychanalyse ?* (Ed. Flammarion 2004), qui constitue une introduction stimulante.

Ce séminaire est gratuit et largement ouvert à toute personne intéressée ayant lu le livre mentionné, et qui voudra bien s'annoncer par fax au Dr Yves Rossel, fax 022 321 68 65.

**Le secrétariat de l'AMG
vous souhaite
un joyeux Noël et
d'excellentes fêtes
de fin d'année
et se réjouit de vous
retrouver en 2007.**

La lettre de l'AMG

Journal d'information de
l'Association des Médecins
du Canton de Genève

ISSN 1022-8039

Paraît 11 fois par an

Responsable publication
Pierre Chavier

Contact pour publication

Damien Rossini
Tél. 022 708 00 22
damienrossini@amge.ch

Conception-réalisation

Christine Faucogney

Publicité

Médecine & Hygiène
Tél. 022 702 93 41
pub@medhyg.ch

Impression

Médecine & Hygiène

Distribué à 2000 exemplaires

AMG

12, rue Micheli-du-Crest
1205 Genève
Tél. : 022 708 00 22
Fax : 022 781 35 71
www.amge.ch

Les articles publiés dans *La lettre de l'AMG* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMG.

Prochaine parution :
29 janvier 2007

Délai rédactionnel :
8 janvier 2007



le TrustCenter
des médecins romands

Plus de 7 médecins sur 10 de Suisse romande (hors Vaud) ayant une pratique privée font confiance à Ctésias.

Nous leur fournissons des indicateurs importants pour le suivi de leur activité et la possibilité de se comparer à la moyenne des collègues, sans oublier l'échange électronique des factures.

Si plus de 1900 collègues des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel et Valais nous ont choisis, cela n'est pas par hasard. Nos analyses statistiques font référence, y compris pour les clients de MediData qui peuvent nous transmettre leurs données.

www.ctesias.ch

L'échange électronique des factures et bien plus.